

CONCOURS EXTERNE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe

SESSION 2020

RAPPORT DE JURY

Le concours était organisé pour le seul ministère de l'agriculture – région Hauts-de-France.

1) LES STATISTIQUES :

- Nombre de postes à pourvoir : 2
- Nombre de candidats inscrits : 1031
- Nombre de candidats présents : 486
- Nombre de candidats admis (sur liste principale) : 2
- Nombre de candidats en liste complémentaire : 4

2) ANALYSE DES EPREUVES :

Les deux épreuves écrites d'admissibilité du concours externe étaient cette année les épreuves d'admission, conformément à l'arrêté du 29 mai 2020 portant adaptation des épreuves de certains concours en raison de la crise sanitaire.

2-a : la première épreuve consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page (ou 300 à 350 mots) et la réponse à 6 ou 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Le sujet cette année portait sur les nouvelles instances de dialogue social au sein de la fonction publique.

Les questions ne comportaient pas de difficultés particulières de compréhension. Un candidat ayant attentivement lu le texte proposé et répondant précisément aux questions ne pouvait qu'engranger le maximum de points.

Mais l'on a constaté trop souvent des réponses incomplètes, peu précises, avec également des problèmes de rédaction (fautes d'orthographe ou de conjugaison, défauts de ponctuation ou d'accentuation).

Une épreuve de concours doit se préparer, rappelons-le. Le candidat doit s'exercer à rédiger, et ce dans un langage administratif (des manuels existent pour les y aider).

2-b : la deuxième épreuve consiste en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français et en mathématiques

Sur ce sujet, l'on a constaté également de graves lacunes chez un certain nombre de candidats. Or cette épreuve est très « scolaire ». Il faut donc là aussi s'y préparer l'année précédant le concours, en réalisant à l'aide de manuels des exercices d'entraînement, permettant de revoir les règles de base de la langue française – langue de la République – et les opérations fondamentales en arithmétique.

Le président du jury

François-Xavier MICHAU